

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

**Attribution de subventions annuelles aux associations pour
l'année 2023**

Nombre de Conseillers :		Votes :	Numéro :
	Après que M. Malbreil soit sorti	Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 8	<u>7-2</u>
En exercice : 33	33		
Présents : 26	25		
Absents : 0	0		
Procurations : 7	7		

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire informe que dans un objectif d'intérêt général, les autorités administratives, telles que les communes, peuvent allouer des contributions de toute nature (financières, matérielles ou en personnel) à des personnes morales de droit privé « destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires *Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 article 9-1 créé par LOI n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 59*

La commune peut trouver un intérêt local à cette activité ou ce projet et décider de lui apporter son soutien : le projet présenté par l'association (programme d'actions ou action), pour lequel un soutien financier est sollicité, doit se rattacher à une politique *Publique d'intérêt général*. Un projet qui ne correspondrait à aucune politique publique ne peut être subventionné.

Des conditions d'octroi et de contrôle s'appliquent :

- *Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 article 10*

« S'agissant des modalités d'attribution des subventions, [la loi] impose à l'autorité administrative d'établir une convention avec l'association lorsque le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 euros » (seuil fixé par le *décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques*).

- *Circulaire Valls du 29 septembre 2015*

« Le législateur a défini pour la première fois les caractéristiques de la subvention, telles que dégagée par les jurisprudences et la doctrine. Il s'agit de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. La subvention est dorénavant un mode de financement des associations aussi sécurisé juridiquement que celui de la commande publique [...]. Au titre de la simplification et de l'accélération nécessaires des modalités de versement des subventions, vous veillerez à ce que le versement de l'avance fixée dans les conventions pluriannuelles s'effectue avant le 31 mars de chaque année. »

- *Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 84 portant modification du Code Général des Collectivités Territoriales art. L1611-4 (V)*

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »

Le Maire rappelle que la Ville de Pamiers compte sur son territoire un tissu associatif important qui œuvre dans des domaines variés. Ces associations contribuent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités, et participent à la vie et à l'animation de la ville.

Dans le cadre des orientations définies par la municipalité, la commune promeut les initiatives et la vie associative et déploie une politique dynamique visant à soutenir les associations et leurs projets bénéficiant à la population appaméenne.

Le versement d'attribution auprès de chaque association, sera soumis à la production des pièces demandées par le service instructeur.

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales et à l'article 432-12 du code pénal, il est demandé à Xavier MALBREIL, président ou membre de bureau d'association, de quitter la salle.

Le Maire propose au conseil municipal à imputer sur le chapitre 65, article 6574 de l'exercice budgétaire en cours :

Thématique Arts & Culture

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
ADAPEI 09	Cultiv'ton ADAPEI	1 000 €	- €	1 000 €
Art Plus	Fonctionnement	1 500 €	- €	1 500 €
Art Plus	Conférence Pierre Soulages	300 €	- €	300 €
Art'CADE	Projet	6 000 €	- €	6 000 €
Association Festival de Théâtre de l'Ariège	Fonctionnement /projet	9 000 €	5 500 €	3 500 €
Cailloup Saint Antonin	Projets " Animation et entretien du site de Cailloup"	300 €	- €	300 €
Cercle Occitan Prosper Estieu	Projet "festival Occitan"	500 €	- €	500 €
Cercle Occitan Prosper Estieu	Projet " Animations en Occitan"	300 €	- €	300 €
Cercle Occitan Prosper Estieu	Fonctionnement	300 €	- €	300 €
Compagnie Cimi'Mondes	Projet "Spectacles"	500 €	- €	500 €
Compagnie Cimi'Mondes	Projet "Ateliers d'expressions"	1 500 €	- €	1 500 €
Institut d'Estudis Occitanis d'Arièja - IEO	Projet "Animation sur la langue Occitane"	500 €	- €	500 €
La Lauseta	Projet "Talhies - Bolega- lengas"	500 €	- €	500 €
La Lauseta	Projet "Langues d'ici et d'ailleurs"	250 €	- €	250 €
La Lauseta	Fonctionnement	250 €	- €	250 €
Les Appaméennes du Livre	Projet "salon du livre"	3 500 €	- €	3 500 €
Les Mille Tiroirs	Fonctionnement	1 500 €	1 500 €	- €
Pro Musica	Projet" Saison de musique de Chambre"	4 500 €	- €	4 500 €
Regards de femmes	Projet "sororité"	500 €	- €	500 €
Société Historique et Archéologique de Pamiers	Projet" Conférences"	700 €	- €	700 €
Voix d'Apamée	Fonctionnement/ projet	1 600 €	- €	1 600 €
Total thématique ARTS & CULTURE		35 000 €	7 000 €	28 000 €

7 000 €
 Date de réception en préfecture : 14/04/2023
 009-210902250-20230404-23-16024-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

Thématique Développement Durable

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
Association Foncière de Remembrement - AFR	Projet "curage des fossés"	3 500 €		3 500 €
Cyclos & Pattes	Fonctionnement	650 €		650 €
Société de Pêche - La Truite Appaméenne	Projet "Alevinage Ariège"	2 000 €		2 000 €
ANA CENE	Fonctionnement	6 900 €		6 900 €
Total thématique Développement Durable		13 050 €	- €	13 050 €

Thématique Enfance et Jeunesse

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
Association des Parents d'Elèves des Ecoles des Condamines Cazalé - APECOCAZ	Fonctionnement	1 000 €		1 000 €
Bureau d'information jeunesse du pays de Foix-Varilhes et de l'Ariège	Fonctionnement	1 500 €		1 500 €
Les Capuchonnés	projet "La culture vient à votre rencontre"	200 €		200 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Fonctionnement (CPO) 2024	63 180 €	35 100 €	28 080 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Projet (REAAP)	1 600 €		1 600 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Projet (CLAS)	3 500 €		3 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Fonctionnement (FONGEP)	49 725 €		49 725 €
OCCE de l'Ariège pour l'école Cazalé	Classe découverte	1 400 €		1 400 €
OCCE de l'Ariège pour l'école des Canonges	Classe découverte	1 400 €		1 400 €
Place aux Jeunes	Fonctionnement/ projet	800 €		800 €
Rebonds !	Projet insertion rugby et essai au féminin	1 500 €		1 500 €

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230404-23_16024-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Total thématique Enfance & Jeunesse	125 805 €	35 100 €	90 705 €
--	-----------	----------	----------

Thématique Patriotique

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
AAIPRCCVA Amicale des Anciens Internés et Résistants du Camp de Concentration du Vernet d'Ariège	<i>Fonctionnement / projet</i>	800 €		800 €
Amicale du corps des sapeurs-pompiers de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €		1 500 €
Amicale du corps des sapeurs-pompiers de Pamiers	<i>Projet : Bal des Pompiers</i>	1 500 €		1 500 €
ANACR 09	<i>Fonctionnement</i>	600 €		600 €
Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Comité de Liaison des Associations d'Anciens Combattants des Associations Patriotiques de Pamiers - CLAACAP	<i>Fonctionnement</i>	2 000 €		2 000 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie - FNACA	<i>Fonctionnement</i>	500 €		500 €
Société des Membres de la Légion d'Honneur	<i>Fonctionnement</i>	2 000 €		2 000 €
UDSOR 09	<i>Fonctionnement</i>	350 €		350 €
SOUVENIR FRANCAIS	<i>Fonctionnement</i>	350 €		350 €
ANOMNOM 09	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Total thématique Patriotique		10 000 €		10 000 €

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230404-23_16024-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Thématique Social & Santé

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
ADHRI 09	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €		1 500 €
Association de Soutien Judiciaire et Orientation de l'Ariège - ASJOA	<i>Projet "Accès aux droits"</i>	1 000 €		1 000 €
Association des Centres d'Accueil du Mercadal - ACAM	<i>Fonctionnement</i>	900 €		900 €
Association des Centres d'Accueil du Mercadal - ACAM	<i>Exceptionnelle</i>	900 €		900 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Pamiers et des environs	<i>Fonctionnement</i>	500 €		500 €
Association du Service Social des Employés Municipaux - ASSEM-	<i>Fonctionnement (CPO) 2027</i>	75 000 €	35 750 €	39 250 €
Association Information Prévention aDdictions de l'Ariège - AIPD 09	<i>Projet "Prévention des Addictions"</i>	500 €		500 €
Association Pourquoi pas moi - APPM	<i>Projet "Le centre CLAIR"</i>	1 500 €		1 500 €
Association Soins Palliatifs - ASP 09	<i>Formation des bénévoles</i>	300 €		300 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille - CIDFF	<i>Projet "Accès aux droits"</i>	400 €		400 €
Club des Aînés de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	3 000 €	1 500 €	1 500 €
La Croix Rouge Française	<i>Fonctionnement</i>	400 €		400 €
La main tendue	<i>Projet "Accueil des familles de détenus"</i>	90 €		90 €
Les Blouses Roses	<i>Fonctionnement/projet</i>	300 €		300 €

Accusé de réception en 2023
009-210902250-20230404-23_16024-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Les PEP 09 - VFA	<i>Briser le silence autour des violences</i>	1 000 €		1 000 €
Regards de femmes	<i>Fonctionnement</i>	900 €		900 €
Union Départementale des Associations Familiales de l'Ariège - UDAF 09	<i>Fonctionnement</i>	1 000 €		1 000 €
Total Social & Santé		89 190 €	37 250 €	51 940 €

Thématique Vie locale & Évènementielle

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
Association des commerçants de Pamiers	<i>Animations</i>	15 000 €	7 000 €	8 000 €
Association des commerçants des portes de Pamiers	<i>Projet</i>	1 000 €		1 000 €
Ateliers d'expressions	<i>Projet "le samedi à Pamiers, venez jouer sur le pavé !"</i>	400 €		400 €
Ateliers d'expressions	<i>Ateliers expressions corporelles</i>	400 €		400 €
AZ Amicale	<i>Projet</i>	1 500 €		1 500 €
Comité Permanent des fêtes de Pamiers	<i>Projet (CPO) 2027 "Fête foraine"</i>	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Comité Permanent des fêtes de Pamiers	<i>Animation des jeudis soir</i>	6 000 €		6 000 €
Comité Permanent des Fêtes de Trémège	<i>Projet " Fête du village"</i>	700 €		700 €
Comité Permanent des Fêtes de Trémège	<i>Projet " 6 bals"</i>	200 €		200 €
Les ateliers créatifs du sud	<i>Projet parc féérique de Noël</i>	4 000 €		4 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	<i>Exceptionnelle (village des sports)</i>	500 €		500 €
Pamiers Magique	<i>Projet "festival de la Magie"</i>	35 000 €	15 000 €	20 000 €
Pamiers Sport Musique	<i>Fonctionnement (CPO) 2022</i>	30 000 €	17 500 €	12 500 €
Total vie locale & évènementielle		124 700 €	54 500 €	70 200 €

009-210902250-20230404-23_18024-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

Thématique Sports

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2023	Solde à verser
100% KKO	<i>Fonctionnement</i>	300 €		300 €
A.C. A Cyclo	<i>Fonctionnement</i>	800 €		800 €
Aikibudo	<i>Fonctionnement</i>	180 €		180 €
Amicale Anoe - Noe	<i>Fonctionnement/Projet</i>	500 €		500 €
Association des Coureurs Pamiers - ACP-	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Association des Coureurs Pamiers - ACP-	<i>Projet "La corrida"</i>	400 €		400 €
Association des Coureurs Pamiers - ACP-	<i>Projet "Trail des Coteaux"</i>	400 €		400 €
Association des Coureurs Pamiers - ACP-	<i>Projet "Virades de l'espoir"</i>	400 €		400 €
Association sportive de la Police Appaméenne	<i>Fonctionnement</i>	150 €		150 €
Badminton club	<i>Fonctionnement</i>	500 €		500 €
Badminton club	<i>École</i>	800 €		800 €
Billard club	<i>Projet "changement de tapis"</i>	500 €		500 €
Boule Appaméenne	<i>Fonctionnement</i>	300 €		300 €
Boxing Club Ariègeois	<i>Fonctionnement</i>	1 000 €		4 250 €
Boxing Club Ariègeois	<i>École</i>	1 500 €	1 750 €	
Boxing Club Ariègeois	<i>Exceptionnelle</i>	500 €		
Boxing Club Ariègeois	<i>Gala de boxe annuel</i>	3 000 €		
Boxing Club Savate 09	<i>Fonctionnement</i>	800 €		800 €
Boxing Club Savate 09	<i>École</i>	800 €		800 €
BUDO 09	<i>Fonctionnement</i>	500 €		500 €
CD rugby	<i>Tente le sport dans ton quartier !</i>	2 000 €		2 000 €

CDOS 09	<i>Trophées des Sports 2023</i>	2 000 €		2 000 €
Club Nautique de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	3 000 €	3 000 €	- €
Club Nautique de Pamiers	<i>École</i>	1 500 €		1 500 €
Comité Handisports 09	<i>Fonctionnement</i>	700 €		700 €
Compagnie d'Arc	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €		1 500 €
Compagnie d'Arc	<i>École</i>	2 000 €	2 250 €	750 €
Compagnie d'Arc	<i>Projet "amélioration bute de tir"</i>	1 000 €		
CSAD du 1er RCP	<i>Lien police/ population</i>	800 €		800 €
Eaux Vives Ariège Pyrénées	<i>Formation</i>	500 €		500 €
Eaux Vives Ariège Pyrénées	<i>Fonctionnement</i>	150 €		150 €
EDR Les Loups Pamiers VERN. XIII	<i>Fonctionnement école</i>	1 500 €		1 500 €
EDR Les Loups Pamiers VERN. XIII	<i>Projet : Tournoi des U13</i>	500 €		500 €
FLY 'DANCE	<i>Fonctionnement</i>	800 €		800 €
Football Club de Pamiers	<i>Fonctionnement (CPO) 2027</i>	20 000 €	20 500 €	18 000 €
Football Club de Pamiers	<i>École</i>	15 000 €		
Football Club de Pamiers	<i>Projet "Tournoi féminin"</i>	500 €		
Football Club de Pamiers	<i>Projet : "Coupe Nationale Avril"</i>	500 €		
Football Club de Pamiers	<i>Projet " Tournoi des 3 Clochers"</i>	2 000 €		
Football Club de Pamiers	<i>Projet : " Tournoi Noël"</i>	500 €		
Golfteurs Appaméens	<i>Fonctionnement</i>	800 €		800 €
Golfteurs Appaméens	<i>École</i>	1 100 €		1 100 €
Groupe Ariègeois des grimpeurs	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €	2 000 €	1 000 €
Groupe Ariègeois des grimpeurs	<i>École</i>	1 500 €		
Gymnastique Volontaire	<i>Fonctionnement</i>	400 €		400 €

Halthéro Club	<i>Fonctionnement</i>	250 €		250 €
Halthéro Club	<i>École</i>	150 €		150 €
Halthéro Club	<i>Projet "championnats"</i>	500 €		500 €
Hand-Ball Club	<i>Fonctionnement</i>	8 000 €		7 500 €
Hand-Ball Club	<i>École</i>	10 000 €	10 500 €	
Hippocampe	<i>Fonctionnement</i>	560 €		560 €
Hippocampe	<i>Formation de 1er degré</i>	400 €		400 €
Hippocampe	<i>Formation moniteur fédéral</i>	1 000 €		1 000 €
Karaté Club	<i>Fonctionnement</i>	400 €		400 €
Kodokan Pamiers Judo	<i>Fonctionnement</i>	800 €		800 €
Kodokan Pamiers Judo	<i>École</i>	2 500 €	1 500 €	1 000 €
Les loups Pamiers Vern. XIII	<i>Fonctionnement</i>	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Les loups Pamiers Vern. XIII	<i>Rencontre U19</i>	1 000 €		1 000 €
Les P'tits loups de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	500 €		500 €
Les P'tits loups de Pamiers	<i>École</i>	700 €		700 €
Milliane pétanque	<i>Fonctionnement</i>	150 €		150 €
Milliane pétanque	<i>École</i>	400 €		400 €
Pamiers - Echecs	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Pamiers - Echecs	<i>Ecole</i>	300 €		300 €
Pamiers Roller-Hockey	<i>Fonctionnement</i>	1 200 €	1 500 €	900 €
Pamiers Roller-Hockey	<i>École</i>	1 200 €		
Pelote Basque	<i>Fonctionnement</i>	1 200 €	1 500 €	1 700 €
Pelote Basque	<i>École</i>	1 200 €		
Pelote Basque	<i>Projet « championnat »</i>	800 €		

Pétanque Appaméenne	<i>Fonctionnement</i>	250 €		250 €
Ping -Pong club	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Ping -Pong club	<i>École</i>	300 €		300 €
SCVA	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
SCVA	<i>École</i>	500 €		500 €
SKATE PAMI	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Ski et montagne Basse Ariège	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Ski et montagne Basse Ariège	<i>École</i>	500 €		500 €
Société de Tir	<i>Fonctionnement</i>	1 200 €	1 500 €	900 €
Société de Tir	<i>École</i>	1 200 €		
Sporting Club Appaméen - SCA	<i>Fonctionnement (CPO) 2027</i>	75 000 €	47 500 €	27 500 €
Sporting Club Appaméen - SCA	<i>Projet "Création du centre d'entrainement"</i>	5 000 €		5 000 €
Sporting Club Appaméen - SCA	<i>École</i>	20 000 €		20 000 €
Stade Athlétique Pamiers Basse Ariège - SAPBA	<i>Fonctionnement</i>	800 €		800 €
Stade Athlétique Pamiers Basse Ariège - SAPBA	<i>École</i>	800 €		800 €
Tennis Club	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €		1 500 €
Tennis Club	<i>École</i>	2 000 €	2 250 €	4 750 €
Tennis Club	<i>Tournoi Open des raquettes</i>	1 000 €		
Tennis Club	<i>40° anniversaire</i>	4 000 €		
Twirling bâton	<i>Fonctionnement</i>	400 €		400 €
Twirling bâton	<i>École</i>	400 €		400 €
Union Olympique Pamiers -U.O.P	<i>Fonctionnement</i>	12 000 €	12 000 €	- €
Union Olympique Pamiers -U.O.P	<i>École</i>	8 000 €		8 000 €

US 09	<i>Fonctionnement</i>	300 €		300 €
Vaillante Appaméenne	<i>Fonctionnement</i>	3 500 €		3 500 €
Vaillante Appaméenne	<i>École</i>	7 000 €	6 250 €	750 €
Volley Club	<i>Fonctionnement</i>	400 €		400 €
Volley Club	<i>École</i>	400 €		400 €
Zéro nine BMX	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €	2 000 €	2 500 €
Zéro nine BMX	<i>École</i>	1 500 €		
Zéro nine BMX	<i>Projet "manifestations "</i>	1 500 €		
Ronde de l'isard	<i>Exceptionnelle</i>	7 000 €		7 000 €
Criquet Club Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Les Mobeurs Ariègeois	<i>Formation</i>	400 €		400 €
Total thématique Sports		271 040 €	117 500 €	153 540 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'attribution des subventions aux associations, tel que présenté.

Article 2 : Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces et permettant l'adaptation de l'attribution des montants ci-dessus délibérés.

Article 3 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le six avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06/04/2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230404-23_16024-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023